

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **ENV-F-3\_B** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Jorge RODRIGUEZ ROMERO**  [**Jorge.rodriguez-romero@ec.europa.eu**](mailto:Jorge.rodriguez-romero@ec.europa.eu)  **+32 229-57193**  **1**  **4ème trimestre 2022[[1]](#footnote-1)**  **2 ans1**  **☒** **Bruxelles** □ **Luxembourg** □ A**utre : ……………..** |
|  | □**Avec indemnités ☒**  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants :**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes :** | |

1. **Nature des fonctions**

L’unité « Coopération Environnementale globale et Multilatéralisme » de la DG Environnement (ENV.F.3) couvre, entre autres, les accords et processus multilatéraux pour l’environnement (surtout dans le cadre des Nations unies) et le commerce international et la préservation d’espèces de faune et flore sauvages.

Au sein de l’équipe chargée de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction (CITES) et des règlements de l’UE sur le commerce des espèces sauvages, vous contribuerez à la politique de l’UE en matière de commerce des espèces protégées. Vous contribuerez en particulier à la mise en œuvre et au suivi du [Plan d’action de l’UE contre le trafic d’espèces sauvages](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=COM:2016:87:FIN#:~:text=COM%20%282016%29%2087%20final%20COMMUNICATION%20FROM%20THE%20COMMISSION,Plan%20against%20Wildlife%20Trafficking%20%7BSWD%20%282016%29%2038%20final%7D), qui fait actuellement l’objet d’une évaluation. Une version révisée est en cours d’élaboration et sera adoptée dans le courant de l’année, comme indiqué dans la stratégie de l’UE en faveur de la biodiversité à l’horizon 2030, dans le contexte du pacte vert pour l’Europe.

Vous serez également associé(e) à l’élaboration des positions de l’UE pour des réunions internationales (notamment les réunions CITES), en collaboration avec les États membres de l’UE, ainsi qu’en interaction avec des pays tiers et des parties prenantes européennes sur des thèmes abordés lors des réunions CITES.

Vous contribuerez et participerez également aux activités du groupe d’examen scientifique CITES, ainsi qu’à celles du comité de gestion, du groupe d’experts en matière de commerce des espèces sauvages et du groupe « Application de la réglementation ».

Vous rédigerez des projets de réponses à des questions orales/écrites et à des pétitions du Parlement européen, préparerez des notes et lettres à différentes parties prenantes et rédigerez des briefings pour la hiérarchie.

Vous contribuerez également à la rédaction des actes d’exécution et des documents d’orientation de la Commission, ainsi qu’à la mise au point d’un système électronique à l’échelle de l’UE pour la délivrance et le traitement des permis CITES.

La fonction implique des contacts fréquents avec d’autres unités de la DG Environnement, d’autres services de la Commission, des autorités et parties prenantes des États membres, ainsi que des pays tiers.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site internet suivant: <http://ec.europa.eu/environment/cites/home_en.htm>.

**2. Qualifications requises**

1. **Critères d’éligibilité**

Les critères d’éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l’END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD ;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an auprès de son employeur, c’est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l’article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement ;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’END d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d’une langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : criminologie et poursuites pénales, politique environnementale, en particulier biodiversité/conservation de la faune et flore sauvage, commerce international, ou domaines liés.

Expérience professionnelle

Le (la) candidat(e) idéal(e) dispose d’une expérience dans le domaine de la conservation et de la gestion de l’environnement ou dans l’application de la législation en la matière, de préférence avec une expérience dans la mise en œuvre de la CITES et de la réglementation de l’UE sur le commerce des espèces sauvages.

Nous recherchons un(e) candidat(e) possédant le sens de l’organisation et de l’initiative, d’excellentes capacités de communication orale et écrite, et la capacité de travailler en équipe. Celle de rédiger des textes juridiques serait un atout supplémentaire.

La personne que nous recherchons doit être disposée à voyager.

Langue(s) nécessaire(s) pour l’accomplissement des tâches

Tandis que la principale langue de travail de l'unité est l'anglais, dont une excellente connaissance est exigée, une bonne connaissance d'autres langues de l'UE (notamment du français ou de l’espagnol qui sont les autres langues officielles de la CITES) constituerait un avantage.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle, …). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.B.1. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 7 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, unité HR.B.1, [HR-B1-DPR@ec.europa.eu](mailto:HR-B1-DPR@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications de sécurité.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)